



CONTROLE DES EQUIPEMENTS

COMPETITIONS ISSF 2014/2015

DTN/PB/14/15/73730

Le Règlement ISSF prévoit, pendant les compétitions, la mise en place d'un Contrôle des Equipements accessible aux athlètes des disciplines Carabine, Pistolet et Cible Mobile désirant faire vérifier leur équipement du jour de l'entraînement jusqu'au dernier jour de compétition.

Les athlètes sont encouragés à présenter toute pièce de leur équipement au Contrôle des Equipements pour vérification s'ils ne sont pas sûrs qu'elle puisse passer avec succès un contrôle post-compétition.

Avant la compétition, seules sont obligatoires la vérification de la licence fédérale avec visa médical et la prise du dossard.

Des contrôles post-compétition seront conduits selon la Règle 6.7.9

Cette méthode de contrôle sera appliquée pour les compétitions nationales à partir du Championnat de France Indoor de février 2015 à Agen, y compris pour l'Arbalète Match.

Pour les compétitions départementales et régionales, le Contrôle des Equipements (les armes font partie de l'équipement) est laissé à la convenance des Ligues et des Comités Départementaux.

Pierre BESSIERE

Président Commission Nationale d'Arbitrage